



Contribution
Déterminée au niveau
National
ALGERIE



TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	1
1. Lutte contre le changement climatique : une priorité stratégique pour l'Algérie	2
1.1 Vision de l'Algérie sur la coopération internationale.....	2
2. Les avancées du cadre climatique de l'Algérie depuis 2015.....	2
2.1 Réforme du secteur énergétique et transition vers un modèle plus durable	2
2.2 Déploiement des énergies renouvelables	3
2.3 Maîtrise de la demande et efficacité énergétique	3
2.4 Transports et mobilité durable.....	3
2.5 Adaptation au changement climatique.....	3
2.6 Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique	4
3. Circonstances nationales	4
4. Méthodologie de calcul des émissions et absorptions de gaz à effet de serre en Algérie	5
5. Développement des scénarios d'émissions de GES et Objectifs et résultats globaux des politiques, mesures et actions d'atténuation de l'Algérie.....	6
5.1 Description des scénarios.....	6
5.2 Objectifs et résultats globaux des politiques, mesures et actions d'atténuation de l'Algérie :...	6
a) Les mesures inconditionnelles :	7
b) Les mesures conditionnelles	7
6. Appui international au financement des secteurs prioritaires de la CDN : levier pour amplifier l'ambition.....	7
6.1 Secteurs prioritaires	7
6.2 Financement par secteurs prioritaires	8
a) Efficacité énergétique dans le bâtiment	8
b) Les industries grandes consommatrices d'énergie	8
c) Décarbonation du secteur électrique	8
d) Le transport :	9
e) Les émissions fugitives.....	9
f) Appui financier international pour la mise en œuvre des actions d'atténuation	10
6.3 Financement de l'adaptation, appui international et coopération	10
7. Adaptation	10
7.1 Vision à moyen terme en matière d'adaptation	11

7.2	Aléas, vulnérabilités et risques climatiques.....	12
7.3	Pertes et Préjudices	14
7.4	Politiques, priorités et besoins en adaptation.....	15
7.5	Actions et mesures d’adaptation.....	15
8.	Vers une trajectoire bas-carbone et résiliente	16
	Annexe I : Informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national, visées au paragraphe 28 de la décision 1/CP.21	199
	Annexe 2 : Récapitulatif des actions prioritaires d’adaptation à l’horizon 2035	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Besoins de financement y compris les actions transversales de renforcement de capacités des autres secteurs (MUSD)	10
Tableau 2 : Actions prioritaires du secteur des Forêts, écosystème et lutte contre la désertification	33
Tableau 3 : Actions prioritaires du secteur des Ressources en eau et gestion hydrique	34
Tableau 4 : Actions prioritaires du secteur des Infrastructures et travaux publics.....	35
Tableau 5 : Actions prioritaires du secteur des Transports.....	36
Tableau 6 : Actions prioritaires du secteur de la Santé	37
Tableau7: Actions prioritaires du secteur de la Prévention et gestion des risques climatiques	38

GLOSSAIRE

AEP	Alimentation en eau potable
ANADE	Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat
ANCC	Agence Nationale des Changements Climatiques
AND	Agence Nationale des Déchets
ANRH	Agence Nationale des Ressources Hydriques
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APRUE	Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie
ARV	Analyse Risque et Vulnérabilité
BaU	Business as Usual
BPCO	Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive
BTR	Biennial Transparency Report (BTR) (Rapport Biennal de Transparence)
BUR	Biennial Update Report (Rapport Biennal Actualisé)
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CH₄	Méthane
CIME	Conseil Intersectoriel de la Maîtrise de l'Énergie
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNC	Comité National Climat
CNDRB	Centre National de Développement des Ressources Biologiques
CNESE	Conseil National Economique, Social et Environnemental
CNFE	Conservatoire National des Formations à l'Environnement
CNL	Commissariat National du Littoral
CNTPP	Centre National des Technologies de Production plus Propre
CO₂	Dioxyde De Carbone
COP	Conference of the Parties (Conférence des Parties)
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
DCCEC	Direction des Changements Climatiques et de l'Empreinte Carbone
DNRM	Délégation Nationale aux Risques Majeurs
DZD	Dinar Algérien
EAF-DRI	Four à arc électrique + Réduction Directe du minerai de Fer
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GN	Gaz Naturel
GPL/c	Gaz de Pétrole Liquéfié carburant
GST	Global Stocktake
GW	Gigawatt
HFC	Hydrofluorocarbons
HVAC	Heating, Ventilation and Air Conditioning (Chauffage, Ventilation et Climatisation).
IDH	L'indice de Développement Humain
IHFR	Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherches
IPA	Institut Pasteur Algérie
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des produits
LDAR	Leak Detection and Repair (détection et réparation des fuites)
LEAP	Low Emissions Analysis Platform
LED	Light Emitting Diode (diode électroluminescente)
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MADRP	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche
MAE	Ministère des Affaires étrangères
Md	Milliard
MEQV	Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
MICLT	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et des Transports
MRV	Monitoring, Reporting and Verification (Mesure, Notification et Vérification)
Mt	Mégatonne (million de tonnes)
MtCO₂eq	Millions de Tonnes équivalent CO ₂
MUSD	Million US Dollars
MW	Mégawatt
N₂O	Protoxyde d'Azote
NA	Non Applicable
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODD	Objectifs de développement durable
OMA	Objectif Mondial d'Adaptation
OMI	Organisation Maritime Internationale

ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
ONM	Office National de la Météorologie
ONSC	L'Observatoire National de la Société Civile
OST	Organismes Sous-Tutelle
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAEDD	Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
PNAEE	Plan National d'Action pour l'Efficacité Energétique
PNC	Plan National Climat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRG	Potentiel de Réchauffement Global
RCH	Renforcement des Capacités Humaines
SDEM	Station de Dessalement de l'Eau de Mer
SNEDD	Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable
TCN	Troisième communication nationale
TP	Travaux publics
USD	Dollar américain
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
VE	Véhicules Electriques
VFD	Variable Frequency Drive
WHR	Waste Heat Recovery (Récupération Chaleur fatale)

RESUME EXECUTIF

L'Algérie, pays en développement particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, réaffirme son engagement à mettre en œuvre l'Accord de Paris à travers une trajectoire de développement résiliente, sobre en carbone et socialement inclusive. Cette ambition s'inscrit dans le respect des principes d'équité, de justice climatique et de responsabilités communes mais différenciées.

Dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), l'Algérie s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière inconditionnelle de 14 % d'ici 2035 par rapport au scénario de référence. Ces efforts, financés sur ressources nationales, traduisent une volonté politique forte malgré un contexte économique et social contraignant. Sous réserve d'un soutien international adéquat en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ces objectifs pourront être portés à une réduction de 31 % en 2035. Les besoins de financement pour la mise en œuvre de cette trajectoire sont estimés à 24 milliards de dollars sur la période 2026–2035. Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables permettra d'augmenter significativement leur part dans le mix énergétique national à l'horizon 2035.

Le contexte national est marqué par une forte dépendance aux hydrocarbures, une croissance démographique soutenue et une urbanisation rapide, exerçant une pression accrue sur la demande énergétique. Face à ces défis, l'Algérie mène une transition énergétique progressive visant à réduire structurellement les émissions et renforcer la résilience climatique de sa population, tout en préservant sa souveraineté économique et compte tenu des impératifs de son développement socio-économique. Depuis 2015, des avancées majeures ont été réalisées, notamment avec le lancement du Plan National Climat, l'adoption d'un programme de développement des énergies renouvelables de 15 000 MW à l'horizon 2035, la promotion de l'efficacité énergétique, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire climatique, ainsi que l'engagement du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation.

La stratégie d'atténuation repose sur plusieurs axes clés, dont la décarbonation progressive du mix électrique, l'introduction de la mobilité électrique et l'électrification des transports collectifs, la réduction des émissions fugitives de méthane dans le secteur des hydrocarbures, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel, ainsi que la modernisation des procédés industriels.

L'adaptation constitue une priorité nationale face aux sécheresses, au stress hydrique, à la désertification, aux feux de forêt, aux risques sanitaires et aux événements climatiques extrêmes. Les actions envisagées portent sur la gestion durable des ressources en eau, la résilience agricole et la sécurité alimentaire, la protection des écosystèmes, la santé publique, ainsi que la prévention et la gestion des risques climatiques. Les besoins financiers liés à l'adaptation sont estimés à environ 1,1 milliard de dollars par an, soulignant la nécessité d'un appui international renforcé, notamment à travers les mécanismes de finance climatique. L'Algérie fait également face à des pertes et dommages déjà perceptibles et appelle à l'opérationnalisation rapide du fonds international dédié.

Sur le plan de la transparence, l'Algérie a soumis son premier Rapport Biennal de Transparence en 2024 et poursuit le renforcement de son système national de suivi, notification et vérification afin d'assurer la crédibilité et la transparence de ses actions climatiques. La gouvernance climatique repose sur une coordination interinstitutionnelle pilotée par le Comité National Climat, avec l'appui des institutions compétentes. Enfin, l'Algérie réaffirme son engagement en faveur de la coopération internationale.

1. Lutte contre le changement climatique : une priorité stratégique pour l'Algérie

La lutte contre le changement climatique représente un enjeu crucial pour l'Algérie, pays particulièrement vulnérable à la désertification, au stress hydrique et à l'élévation des températures. Ces impacts menacent la sécurité alimentaire, les ressources en eau et les écosystèmes, tout en pesant sur le développement socio-économique. Face à ces défis, l'Algérie s'engage activement dans la transition vers un développement résilient et à faible émission de carbone.

1.1 Vision de l'Algérie sur la coopération internationale

L'Algérie considère la coopération internationale comme un pilier fondamental de la riposte mondiale face au changement climatique. Elle soutient pleinement les principes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et de l'Accord de Paris, notamment **les responsabilités communes mais différenciées** et des capacités respectives, et plaide pour un appui renforcé aux pays en développement en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. L'Algérie souligne que sa contribution est ambitieuse compte tenu de ses contraintes de développement. Elle met en avant son effort volontaire, tout en appelant à une solidarité internationale renforcée basée sur une compréhension collective et une action concertée loin des mesures unilatérales de nature à altérer les fondements du régime climatique international.

2. Les avancées du cadre climatique de l'Algérie depuis 2015

Depuis 2015, l'Algérie a réalisé plusieurs avancées notables : adoption de sa CPDN en 2015, mise en œuvre d'un Plan national climat, lancement d'un Programme national de développement des énergies renouvelables, l'adoption de la Stratégie nationale de l'hydrogène vert, ainsi que la participation active aux négociations climatiques. L'Algérie a également renforcé ses cadres institutionnels et techniques pour le suivi, le rapportage et la vérification.

L'Algérie a soumis son BTR1 en 2024, son BUR1, sa troisième communication nationale ainsi que deux rapports nationaux d'inventaire de GES.

2.1 Réforme du secteur énergétique et transition vers un modèle plus durable

Depuis l'adoption de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015, l'Algérie a entrepris plusieurs réformes pour préparer la transition vers un système énergétique plus durable notamment :

- **Rationalisation de la consommation interne de gaz naturel**, en améliorant l'efficacité énergétique et en diversifiant les sources de production d'électricité ;
- **Renforcement de la sécurité énergétique** tout en intégrant les enjeux environnementaux. Plusieurs documents gouvernementaux ont été élaborés visant une **réduction de la consommation d'énergies fossiles** dans le mix énergétique national, en particulier dans le secteur résidentiel, et une **augmentation progressive de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique**.

2.2 Déploiement des énergies renouvelables

L'Algérie s'est fixé un objectif de **15 000 MW d'énergies renouvelables installées à l'horizon 2035**, principalement à base de solaire photovoltaïque et dans une moindre mesure d'énergie éolienne. Des mesures concrètes ont été mises en œuvre avec le déploiement de 3,2 GW.

2.3 Maîtrise de la demande et efficacité énergétique

Un Plan national d'action pour l'efficacité énergétique (PNAEE) a été élaboré, ciblant principalement :

- **Le secteur résidentiel**, avec la promotion de l'éclairage LED, la normalisation des appareils électroménagers (climatiseurs, réfrigérateurs) et la généralisation de l'isolation thermique ;
- **Le bâtiment public**, à travers des audits énergétiques et des mesures pilotes de rénovation ;
- **L'industrie**, via des incitations à la modernisation des équipements et à la récupération de chaleur.

2.4 Transports et mobilité durable

Le secteur des transports est responsable d'une part importante des émissions. L'Algérie a mis en œuvre plusieurs actions structurantes :

- Développement de **transports publics à faibles émissions**, notamment l'extension du métro d'Alger, la construction de lignes de tramway dans 7 grandes villes et la modernisation et l'électrification du transport ferroviaire ;
- **Promotion du GPL carburant (Sirghaz)** pour le parc automobile, avec des subventions importantes du combustible, des équipements de conversion et l'ouverture de points de distribution sur tout le territoire ;
- **Introduction progressive de la mobilité électrique** et le développement d'infrastructures de recharge.

Ces mesures visent à **réduire la consommation de carburants fossiles** dans un contexte de forte motorisation urbaine.

2.5 Adaptation au changement climatique

L'Algérie, en raison de l'aridité de son climat, se révèle particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, dont elle subit déjà les manifestations à travers la sécheresse, le stress hydrique et la désertification.

Les actions d'adaptation menées depuis 2015 incluent :

- **Lutte contre la désertification** à travers la relance du programme barrage vert et des opérations de reboisement dans le nord et le sud ;
- **Gestion des ressources en eau** : renforcement des capacités de stockage des ressources en eau superficielles par la construction de nouveaux barrages, développement de la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles, à la fois pour sécuriser l'approvisionnement en eau des grandes villes et les localités côtières avec le dessalement d'eau de mer et pour renforcer l'irrigation des terres agricoles avec la réutilisation des eaux usées épurées, préservation des ressources en eau et promotion de l'économie de l'eau et de son usage rationnel.
- **Protection du littoral contre l'érosion** et la montée du niveau de la mer, avec des projets pilotes dans les zones vulnérables comme Alger, Béjaïa et Skikda.

- Appui à l'**agriculture résiliente**, notamment dans les Hauts Plateaux, avec des variétés adaptées à la sécheresse et des techniques de conservation des sols.

En outre, l'Algérie a lancé le processus pour l'élaboration du Plan National d'Adaptation.

2.6 Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique

Sur le plan institutionnel, plusieurs structures ont été renforcées :

- **Le Comité National Climat (CNC)** qui regroupe les principaux ministères, assure la coordination des politiques.
- **Le cadre législatif et réglementaire** a évolué, notamment avec l'introduction de la question du changement climatique dans le préambule de la Constitution algérienne de 2020. Cette évolution s'est également traduite par l'adoption en 2023 d'une stratégie nationale de l'hydrogène vert à l'horizon 2030, ainsi que par l'intégration de dispositions relatives à la protection de l'environnement, à la gestion durable de l'eau et des terres, à la prévention des risques majeurs et à la protection des écosystèmes dans plusieurs textes législatifs et réglementaires. Ce socle constitue une base essentielle pour l'opérationnalisation de l'atténuation et de l'adaptation et leur intégration dans les politiques sectorielles.

Plusieurs programmes publics bénéficient d'un soutien financier de l'Etat, notamment pour le développement des énergies renouvelables et nouvelles, l'efficacité énergétique, la lutte contre la désertification. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et des engagements climatiques de l'Algérie.

- L'Algérie dispose aujourd'hui d'un cadre institutionnel solide pour la mise en œuvre du MRV, piloté par le CNC et l'ANCC. Cependant, les dispositifs sectoriels restent inégaux et nécessitent des renforcements, notamment dans l'industrie et le suivi des politiques sectorielles.
- La politique nationale en matière de transition énergétique est soutenue à travers plusieurs institutions telles que l'Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Energie (APRUE), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), la Commission de Régulation de l'Energie et du Gaz (CREG) et le Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Énergétique (CEREFE).
- L'Algérie a soumis en octobre 2023 sa Troisième Communication Nationale (TCN) ainsi que son premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1) et en décembre 2024 son premier Rapport Biennal de Transparence (BTR1). Un rapport combiné regroupant la Quatrième Communication Nationale et le deuxième BTR (QCN/BTR2) sera soumis d'ici décembre 2026.

3. Circonstances nationales

L'Algérie a soumis sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en septembre 2015. Elle réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. Le renforcement de l'appui international sera déterminant pour permettre au pays d'élever son niveau d'ambition et d'atteindre ses objectifs conditionnels à l'horizon 2035. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du principe de la responsabilité commune mais différenciée, compte tenu des capacités nationales limitées et des besoins en termes de coopération internationale.

L'économie algérienne est dépendante des revenus générés par les exportations d'hydrocarbures : en 2022, ces derniers représentent 90 % des recettes d'exportation et 57% des recettes budgétaires. La transition vers une économie plus verte nécessite des réformes structurelles profondes, des investissements significatifs dans les énergies renouvelables, et un partenariat avec les acteurs internationaux. L'Algérie a investi considérablement dans la

transition structurelle de son système énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cependant, l'atteinte d'un mix énergétique incluant une part conséquente d'énergies renouvelables nécessitera encore plusieurs années.

L'Algérie est engagée **dans un processus d'industrialisation de son économie**, ce qui engendre temporairement une hausse des émissions. En outre, **l'accès quasi universel à l'énergie ainsi qu'à des usages modernes comme le chauffage au gaz** y compris dans les villages, **la climatisation**, entraîne une consommation élevée et, par conséquent, des émissions de GES.

Par ailleurs, l'Algérie est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment en raison de sa position géographique aride et semi-aride, de la rareté croissante des ressources en eau, de la dépendance de l'agriculture aux précipitations, et de la fréquence accrue des sécheresses et des incendies. Ces vulnérabilités, conjuguées à des enjeux socio-économiques (croissance démographique, urbanisation, diversification économique), ainsi que les pertes et préjudices occasionnées par les catastrophes climatiques, rendent l'adaptation un impératif national. Dès lors, l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles constitue une priorité majeure afin d'assurer la résilience des populations, la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que la préservation des écosystèmes.

La population algérienne a atteint plus de **46 millions de personnes en 2023** et continue d'augmenter. Cette croissance démographique engendre une augmentation significative des besoins en énergie, en mobilité, en habitat et en services publics.

Consciente de ses responsabilités et de ses priorités de développement, l'Algérie s'engage à renforcer son action climatique. Ainsi, la mise en œuvre des mesures inconditionnelles permettra non seulement de maîtriser la progression attendue des émissions de GES d'ici 2035, mais aussi de réaliser une réduction notable par rapport à une trajectoire sans actions climatiques, affirmant la volonté du pays de contribuer activement et équitablement à l'action mondiale pour le climat.

L'Algérie s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de **14%** par rapport au scénario de référence (BaU) d'ici l'année 2035, **de manière inconditionnelle**, en mobilisant ses ressources internes.

Sous réserve d'un appui international adéquat, notamment sous forme de financements, de transferts de technologies et de renforcement des capacités, l'Algérie serait en mesure de porter son objectif de réduction des émissions à **31 %** à l'horizon 2035, soit un niveau deux fois supérieur à celui prévu dans le scénario inconditionnel.

Le soutien financier international requis est estimé à environ 2,4 milliards de dollars par an en moyenne sur la période 2026-2035.

4. Méthodologie de calcul des émissions et absorptions de gaz à effet de serre en Algérie

La méthodologie adoptée par l'Algérie pour le calcul des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) est conforme aux exigences de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Elle est alignée avec les approches méthodologiques présentées dans les documents officiels soumis à la CCNUCC, notamment le Rapport Biennal Actualisé (BUR) et le Premier Rapport Biennal de Transparence (BTR1).

Les estimations sont effectuées à l'aide du logiciel LEAP (Low Emissions Analysis Platform), un outil de modélisation reconnu au niveau international et recommandé par la CCNUCC pour l'élaboration des scénarios d'émissions de GES. LEAP permet une évaluation détaillée des scénarios et de leurs impacts sur les émissions de GES, selon les lignes directrices du GIEC (2006 et mises à jour 2019), assurant ainsi la transparence, la cohérence, et l'exhaustivité des données.

L'utilisation de LEAP et des lignes directrices du GIEC permettent de produire des estimations robustes et fiables, en accord avec les standards internationaux, dans le cadre du processus de transparence renforcée établi par l'Accord de Paris, avec l'implication constructive des parties prenantes nationales, notamment la société civile, tout au long du processus.

5. Développement des scénarios d'émissions de GES et Objectifs et résultats globaux des politiques, mesures et actions d'atténuation de l'Algérie

Dans le cadre de l'évaluation prospective des émissions de gaz à effet de serre (GES), trois scénarios sont élaborés conformément aux orientations méthodologiques de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ces scénarios permettent d'examiner l'évolution possible des émissions en fonction des choix politiques, technologiques et économiques du pays, et de mesurer l'impact des contributions nationales déterminées (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

5.1 Description des scénarios

Trois scénarios ont été développés :

a) Scénario de référence (BaU – Business as Usual) : Le scénario de référence décrit l'évolution projetée des émissions de GES en l'absence de nouvelles politiques ou mesures d'atténuation additionnelles au-delà de celles mises en œuvre à l'année de référence. Il sert de trajectoire tendancielle et de base de comparaison pour l'évaluation des efforts d'atténuation.

b) Scénario inconditionnel : Ce scénario intègre l'ensemble des politiques, mesures et actions que le pays s'engage à mettre en œuvre en mobilisant exclusivement ses ressources nationales (financières, technologiques et humaines). Il correspond à la composante inconditionnelle de la CDN.

c) Scénario conditionnel : Ce scénario inclut des mesures supplémentaires d'atténuation susceptibles d'être mises en œuvre sous réserve d'un appui international adéquat, notamment en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Il reflète la composante conditionnelle de la CDN.

Ces scénarios permettent d'examiner l'évolution possible des émissions en fonction des choix politiques, technologiques et économiques du pays, et de mesurer l'impact des contributions nationales déterminées (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. Les scénarios considérés sont les suivants

5.2 Objectifs et résultats globaux des politiques, mesures et actions d'atténuation de l'Algérie :

Dans sa contribution déterminée au niveau national, l'Algérie s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de GES de 14 % en 2035 de manière inconditionnelle, sur la base de ses propres ressources. Avec un appui international en financement, transfert de technologies et renforcement des capacités, ces objectifs pourront être substantiellement relevés, atteignant 31 % en 2035.

a) Les mesures inconditionnelles :

Le scénario **Inconditionnel** montre une réduction considérable des émissions de GES par rapport au scénario tendanciel BaU. Cette réduction devient de plus en plus significative avec le temps (jusqu'à 14 % en 2035). La mise en œuvre des politiques, mesures et actions par les moyens propres de l'Algérie permettra ainsi de freiner la hausse des émissions selon une trajectoire compatible avec les engagements climatiques de l'Algérie. Les émissions cumulées évitées sur la période 2020–2035 sont estimées à environ **346 MtCO₂eq**.

b) Les mesures conditionnelles

Le scénario inconditionnel montre que l'Algérie, grâce à ses propres efforts, parvient déjà à réduire de manière notable ses émissions de GES par rapport au scénario tendanciel (BaU). Ces résultats traduisent la volonté nationale d'intégrer des mesures d'atténuation dans ses politiques sectorielles, en mobilisant uniquement ses ressources internes. Toutefois, l'analyse met en évidence que ce niveau de réduction reste inférieur au potentiel total. En effet, le scénario conditionnel, qui repose sur un appui international accru en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, permettrait d'atteindre des baisses d'émissions beaucoup plus ambitieuses. Les émissions évitées **cumulées** dans le cadre du scénario conditionnel, sur la période 2020–2035, atteignent plus de **720 MtCO₂eq** par rapport au scénario de référence (BaU). Cette réduction est plus de deux fois supérieure à celui du scénario inconditionnel, illustrant clairement l'impact du soutien international.

Ainsi, si les efforts propres de l'Algérie constituent une base indispensable et déjà significative, un soutien international élargi renforcerait considérablement sa contribution à la lutte mondiale contre le changement climatique.

6. Appui international au financement des secteurs prioritaires de la CDN : levier pour amplifier l'ambition

Le ciblage en priorité des secteurs qui contribuent le plus aux émissions nationales de gaz à effet de serre constitue un axe essentiel pour maximiser l'impact de la mise en œuvre de la CDN et renforcer la contribution de l'Algérie à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

6.1 Secteurs prioritaires

- Le secteur **résidentiel**, à travers des programmes ambitieux d'efficacité énergétique visant la réduction de la consommation d'énergie des logements.
- Les **industries grandes consommatrices d'énergie**, notamment les cimenteries, la sidérurgie par la modernisation des procédés, l'introduction des meilleures techniques disponibles et la valorisation énergétique.
- La **décarbonation** de la production d'électricité.
- Le secteur des **transports**, à travers la promotion de technologies plus sobres en carbone telles que le GPL carburant (GPL/c) et les véhicules électriques, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules, le développement de modes de transport collectifs urbains et interurbains modernes et adaptés au besoin des populations, ainsi que l'optimisation de la navigation maritime et aérienne pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

- Les **émissions fugitives**, en particulier les gaz brûlés en torchères et les fuites intervenant lors de la production, du transport et du stockage du gaz naturel, à travers des actions ciblées de récupération, de valorisation et de réduction des pertes.

L'appui international à la mise en œuvre de la CDN privilégie un programme d'investissement substantiel, de l'ordre de **24 Mds USD**, concentré sur les secteurs où les réductions de GES sont les plus importantes et les plus rentables. L'accompagnement financier international, notamment à travers les mécanismes climat (Fonds Vert pour le Climat, mécanismes bilatéraux et multilatéraux), sera indispensable pour garantir la faisabilité et la soutenabilité de ces actions.

6.2 Financement par secteurs prioritaires

Les actions **conditionnelles** de la CDN de l'Algérie ciblent **prioritairement** l'efficacité énergétique du secteur résidentiel (bâtiment) et des industries grandes consommatrices d'énergie, la décarbonation progressive du secteur électrique, les transports et les émissions fugitives.

a) Efficacité énergétique dans le bâtiment

Action : Efficacité énergétique dans le bâtiment

Financement requis :

- **2026–2035** : **7,9 Mds USD**

b) Les industries grandes consommatrices d'énergie

Cette catégorie concerne principalement les cimenteries et la sidérurgie. Dans le cas de cette dernière, la transition du procédé du haut fourneau vers une installation de réduction directe (DRI) permettra de substituer le coke par du gaz naturel, entraînant ainsi une réduction significative des émissions de GES.

Action : Procédés pour accroître l'efficacité énergétique y compris mesures transversales.

Financement requis :

- **2026–2035** : **1 110 MUSD**

c) Décarbonation du secteur électrique

L'Algérie s'est engagée dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse dans le cadre de sa CDN. La transition énergétique repose sur un déploiement massif des énergies renouvelables, notamment le solaire photovoltaïque et l'éolienne, afin de réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique national et de contribuer à la réduction des émissions de GES.

L'Algérie par ses propres ressources est en train de déployer 3,2 GW de centrales solaires photovoltaïques qui seront mises en service progressivement à partir de 2025 . Il s'agit d'un programme considérable qui va augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. La décarbonation du secteur électrique peut être fortement accentué dans le cas d'un appui conséquent sur le plan financier, technologique et en matière de renforcement des capacités. Il s'agit de déployer 11,8 GW supplémentaire afin d'atteindre l'objectif assigné de 15 GW en 2035.

Action : Optimiser le mix électrique en faveur des énergies renouvelables avec le solaire et dans une moindre mesure l'éolien.

Composantes :

- Construction de parcs solaires et éoliens dans les régions à fort potentiel.
- Renforcement des infrastructures de transport d'électricité.
- Intégration de systèmes de stockage.
- Formation et transfert de compétences.

Financement requis

- **2026-2035 : 9 840 MUSD**

d) Le transport :

Le secteur des transports constitue l'un des principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre en Algérie. Afin de répondre aux engagements de la CDN, plusieurs études prospectives et techniques ont déjà été menées et validées, démontrant la faisabilité technique des principales mesures de décarbonation envisagées. Leur mise en œuvre nécessite toutefois des financements conséquents. Les contraintes ne sont donc pas d'ordre technologique mais essentiellement **financières**.

Actions :

- **Introduction progressive de véhicules électriques**, accompagnée du développement des infrastructures de recharge et de mécanismes d'incitation financière pour favoriser leur adoption
- **Extension et modernisation des réseaux de transport collectif (métro, tramways, téléphériques, bus électriques, ferroviaire)** : Cette initiative vise à favoriser l'usage des transports collectifs à faible émission de carbone, tout en réduisant la dépendance aux moyens de transport privés et en renforçant l'efficacité du système de mobilité urbain.
- **Amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules thermiques existants** Normes renforcées, renouvellement du parc et l'adoption de technologies plus performantes (moteurs efficaces, carburants alternatifs).
- Optimisation de la **navigation maritime et aérienne** pour une meilleure efficacité énergétique.

Financement requis

- **2026-2035 : 3 700 MUSD**

e) Les émissions fugitives

La réduction des émissions fugitives, en particulier celles du méthane lors de la production, du transport et de la distribution du gaz naturel, ainsi que la limitation des gaz brûlés en torchères, constitue aujourd'hui une priorité climatique et environnementale. Ces émissions représentent un enjeu stratégique, peuvent être réduites de manière significative grâce à des solutions techniques éprouvées et économiquement accessibles.

L'Algérie a déjà engagé d'importants efforts pour limiter le torchage et mieux contrôler les émissions fugitives dans le secteur gazier. Dans ce domaine, le pays réaffirme sa volonté de se conformer à ses engagements internationaux en matière de réduction du torchage routinier. Ce potentiel peut encore être amplifié avec l'appui international, notamment à travers le transfert de technologies et des financements adaptés.

Financement requis

- **2026-2035 : 690 MUSD**

f) Appui financier international pour la mise en œuvre des actions d'atténuation

Le récapitulatif des actions de financement de l'atténuation y compris les actions transversales de renforcement des capacités des autres secteurs est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 1 Besoins de financement y compris les actions transversales de renforcement de capacités des autres secteurs (MUSD)

Rubrique	Principales Actions	Financement 2026-2035 (MUSD)
Energie 1A décarbonation production d'électricité	Déploiement Energie renouvelable, efficacité énergétique	9840
Energie 1B Emissions fugitives	Production, transport, stockage et distribution de GN, Gaz brules en torchères	690
Industries grandes consommatrices d'énergie	Efficacité énergétique et autres actions	1 110
Transport	Efficacité Infrastructure, mobilité électrique, incitations financières et autres actions	3 700
Bâtiment/Résidentiel	Efficacité énergétique et autres actions	7900
Renforcements capacités des secteurs (foresterie, gestion des déchets, agriculture etc.)	Renforcement capacités, transfert de technologie, équipement pédagogique, autres actions	700
Total		23940

6.3 Financement de l'adaptation, appui international et coopération

L'Algérie identifie un besoin important en financement, en renforcement des capacités et en transfert de technologies pour mettre en œuvre ses priorités d'adaptation.

Le pays entend renforcer son accès aux mécanismes financiers internationaux, notamment le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds d'Adaptation, et promouvoir des coopérations régionales et bilatérales.

Conformément aux estimations issues du PNAEDD (2020-2024), les besoins annuels de l'Algérie pour renforcer la résilience face aux changements climatiques sont évalués à environ 1,1 Md USD/an, soit 30 % des investissements requis pour la protection de l'environnement. Le Plan National Climat (PNC) constitue un instrument central de mise en œuvre, représentant près de 40 % de cet effort, soit environ 444 millions USD par an. Ces estimations fournissent une première base nationale de référence en matière de financement de l'adaptation. Le Plan National d'Adaptation (PNA), actuellement en préparation, viendra apporter des précisions supplémentaires, notamment en affinant les besoins financiers sectoriels et en définissant les modalités de mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la CDN.

7. Adaptation

L'Algérie est l'un des pays les plus exposés aux effets du changement climatique, en raison de la rareté de ses ressources hydriques, de la fragilité de ses écosystèmes et de sa localisation en zones arides et semi-arides. Les principaux risques climatiques identifiés concernent la sécheresse, les inondations, le stress hydrique, la désertification, les feux de forêts et les risques côtiers liés à l'élévation du niveau de la mer.

Pour répondre à ces défis, l'Algérie a adopté en 2019 son Plan National Climat (PNC), qui constitue le cadre de référence pour l'action nationale en matière d'atténuation et d'adaptation. Parallèlement, elle a renforcé sa transparence internationale à travers la Troisième Communication Nationale (2023) et le premier Rapport Biennal de Transparence (2024), qui relèvent des obligations de reporting envers la CCNUCC et fournissent un diagnostic des vulnérabilités, des émissions et des mesures déjà entreprises à travers l'intégration de dispositions relatives à la protection de l'environnement, à la gestion durable de l'eau et des terres, à la prévention des risques majeurs et à la protection des écosystèmes dans plusieurs textes législatifs et réglementaires. Ce socle juridique constitue une base essentielle pour l'opérationnalisation de l'adaptation et son intégration dans les politiques sectorielles.

Dans la continuité des efforts nationaux et en cohérence avec les engagements pris au titre de l'Accord de Paris, l'Algérie définit, à travers sa Contribution Déterminée au niveau National, sa vision et ses priorités en matière d'adaptation à l'horizon 2035. Cette démarche vise à :

- **Assurer la cohérence** avec le Plan National d'Adaptation (PNA) en cours d'élaboration, qui constituera l'instrument opérationnel de mise en œuvre des priorités définies ;
- **Donner une visibilité internationale** aux efforts d'adaptation déjà engagés ainsi qu'aux orientations futures ;
- **Renforcer la transparence** et la conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris, en particulier l'Article 7 relatif à l'adaptation ;
- **Mobiliser un soutien accru** en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des actions prioritaires ;
- **Contribuer à l'atteinte de l'Objectif mondial en matière d'adaptation (OMA)** et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'articulation avec le PNA, dont l'adoption est prévue en 2026, permettra de traduire cette vision en programmes et projets concrets, assortis de mécanismes de suivi, d'indicateurs et de dispositifs de financement adaptés.

7.1 Vision à moyen terme en matière d'adaptation

À l'horizon 2035, l'Algérie aspire à un développement résilient face au climat, garantissant la durabilité des ressources naturelles, la protection des populations, la préservation des écosystèmes et l'intégration des mesures d'adaptation dans les politiques sectorielles.

Cette vision s'appuie sur les cinq axes ci-après :

- l'intégration systématique de l'adaptation dans les stratégies de développement (eau, agriculture, santé, énergie, infrastructures, forêts et biodiversité) ;
- une approche inclusive et équitable qui prend en compte les populations les plus vulnérables ;
- le renforcement des systèmes nationaux et locaux de gestion des risques climatiques, incluant la prévention, l'alerte précoce, la préparation et la réponse aux catastrophes ;
- la mise en place de mécanismes de réduction des pertes et préjudices liés aux événements climatiques extrêmes et aux phénomènes à évolution lente, afin de limiter les impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- la contribution au renforcement de la résilience collective face aux impacts climatiques, en cohérence avec l'Objectif mondial en matière d'adaptation (OMA) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030.

7.2 Aléas, vulnérabilités et risques climatiques

L'Algérie est confrontée à une accentuation des impacts climatiques observés ces dernières décennies. Les projections indiquent une augmentation des températures moyennes et une fréquence accrue des vagues de chaleur, entraînant des pressions considérables sur la santé publique et les ressources naturelles. La raréfaction des précipitations et la variabilité climatique, intensifient le stress hydrique, déjà en dessous du seuil de rareté, avec des conséquences directes sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable.

La progression de la désertification, affecte les terres agricoles et les zones pastorales, tandis que la dégradation des sols et la perte de couvert végétal amplifient la vulnérabilité des écosystèmes. Les forêts sont particulièrement exposées aux feux de grande ampleur, dont la fréquence et l'intensité ont augmenté ces dernières années. Les zones côtières connaissent, quant à elles, des risques accrus liés à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion, menaçant les infrastructures et les activités économiques.

La conjugaison des aléas climatiques de l'exposition ainsi que des vulnérabilités (sensibilité et capacité d'adaptation) fait apparaître des risques climatiques divers et importants que supportent les secteurs les plus importants pour l'économie Algérienne à savoir, l'agriculture, les forêts (écosystèmes), l'hydraulique, la santé publique et les transports – travaux publics (infrastructures).

Ces risques se résument en :

- Sécheresse accrue / stress hydrique
- Vagues de chaleur
- Inondations
- Incendies de forêts
- Aridification, Désertification / dégradation des sols
- Maladies hydriques et vectorielles
- Salinisation / intrusion marine
- Pollution atmosphérique liée au climat
- Glissements de terrain/ érosion
- Submersion / élévation du niveau marin
- Dégradation des écosystèmes et perte de la biodiversité.

Le risque de sécheresse couplé au stress hydrique résulte des aléas climatiques de réduction des pluies ainsi que l'augmentation des températures qui accentuent l'évaporation. Les secteurs les plus impactés par ce risque sont l'agriculture, l'hydraulique, les forêts et la santé publique. L'agriculture, l'élevage ainsi que les ressources en eau superficielles et souterraines constituent les principaux éléments d'exposition aux effets des changements climatiques. Malgré les importants investissements consentis par l'Algérie dans le développement des infrastructures hydrauliques, permettant de répondre en grande partie aux besoins en eau, la baisse de la pluviométrie et l'intensification des épisodes de sécheresse ont fortement affecté le remplissage des barrages et la recharge des nappes souterraines. Cette situation, combinée à la dépendance persistante à l'agriculture pluviale, accentue les pressions sur la sécurité alimentaire et les disponibilités en eau. Par ailleurs, les écosystèmes forestiers subissent les effets du stress hydrique, tandis que la santé publique est indirectement affectée à travers la dégradation de la qualité et de la valeur nutritive des produits agricoles.

Le risque de vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes, touche l'agriculture, les forêts, la santé et les transports. Les cultures sensibles, le bétail, la population urbaine et les infrastructures comme les routes et les rails sont particulièrement exposés. La faible adaptation génétique des cultures et la vulnérabilité des infrastructures accentuent les impacts qui vont de la perte de rendements et la mortalité animale à la hausse des maladies cardiovasculaires et la détérioration des infrastructures.

Le risque d'inondations causées par l'aléa de pluies intenses et les crues rapides qui en résultent, affectent particulièrement les zones agricoles du Nord, les périmètres irrigués, les

bassins versants et les infrastructures qui sont très fortement exposés. Les éléments de vulnérabilités comme le drainage insuffisant, l'urbanisation non maîtrisée et les sols érodés entraînant des pertes de récoltes, des endommagements de barrages, des routes et hôpitaux, et accentuent les risques sanitaires notamment ceux liés à la qualité de l'eau.

Le risque d'incendies de forêts, provoqués par les aléas d'augmentation de la chaleur, les sécheresses et les vents violents, menacent particulièrement les massifs forestiers et les zones rurales. Les vulnérabilités liées à la sensibilité des essences forestières, le manque de moyens de prévention et la pression humaine aggravent les conséquences de ce risque en menant à la destruction du couvert forestier, les pertes de vergers et pâturages, les émissions de gaz à effet de serre et des impacts sanitaires liés à la qualité de l'air.

Le risque climatique d'aridification et la désertification, dû à l'aléa climatique de réduction des pluies accentué par le surpâturage et à l'érosion hydrique des sols, touche particulièrement les Hautes Plaines, les steppes et les zones sahariennes. Les pratiques agricoles inadaptées comme les labours dans la steppe et le faible reboisement aggravent l'avancée de la désertification et la baisse de productivité.

Le risque de maladies hydriques et vectorielles qui se développent suite au stress hydrique, les changements climatiques, la pollution et la chaleur, exposent les populations rurales et périurbaines. L'insuffisance de l'assainissement de l'hygiène individuelle et générale favorise l'apparition des épidémies de maladies à transmission hydrique, du paludisme et leishmaniose.

Le risque de salinisation et l'intrusion marine, lié à la surexploitation des nappes et à la montée de la mer, touche les zones littorales et périmètres irrigués qui sont les plus exposés. L'irrigation intensive sans drainage dégrade la qualité de l'eau et réduit les rendements agricoles. Aussi, les techniques de culture adaptées aux zones salées peu utilisées constituent une des vulnérabilités marquantes. Cette situation conduit à la perte de terres, à la baisse des rendements agricoles et à des menaces sur la santé (qualité de l'eau et des produits agricoles).

Le risque de pollution atmosphérique est principalement provoqué par les activités humaines, notamment industrielles et de transport, ainsi que par les feux de forêts. Toutefois, des conditions climatiques extrêmes telles que les canicules et la sécheresse en aggrave les effets, en favorisant la concentration des polluants dans l'air. Ce risque concerne particulièrement les zones urbaines et industrielles, où la forte densité d'urbanisation et l'insuffisance encore relative des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air constituent des facteurs de vulnérabilité majeurs. Ces conditions contribuent à l'augmentation de la fréquence des maladies respiratoires, telles que l'asthme et la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Le risque d'érosion des sols et de glissements de terrain est lié aux aléas climatiques d'augmentation de la fréquence des épisodes de pluies intenses. Les zones agricoles et les terres forestières non boisées, situées en montagnes du nord en sont particulièrement exposées. Les sols instables et la dégradation des écosystèmes forestiers ainsi que le déboisement et l'absence de protection des infrastructures constituent des vulnérabilités qui exacerbent ces aléas et conduisent à des coupures de routes, des dommages aux barrages et des pertes irréversibles de sols.

Le risque de submersion et l'élévation du niveau marin résultant des aléas de pluies intenses affectent les infrastructures telles que les ports (Alger, Oran, Skikda, Annaba) et les zones côtières. Les vulnérabilités liées au manque de protections adaptées exposent ces infrastructures à la détérioration, à l'intrusion saline et à la dégradation du patrimoine touristique.

Enfin, le risque de dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité, dû à l'aléa de hausse des températures, de manque de pluies et de sécheresses, fragilisent particulièrement les forêts et couverts végétaux du Nord ainsi que les steppes. Les essences endémiques sensibles à ces aléas sont alors touchées de plus en plus par la propagation des maladies et ravageurs entraînant leur dépérissement, soit une perte de biodiversité, de perturbation des habitats, de services écosystémiques et de qualité des sols et de l'eau.

Ces vulnérabilités mettent en évidence la nécessité de réponses coordonnées et multisectorielles. Leur analyse détaillée, avec une approche sectorielle et territorialisée, sera approfondie dans le cadre du Plan National d'Adaptation (PNA).

7.3 Pertes et Préjudices

L'Algérie, de par sa localisation en zones arides et semi-arides et la fragilité de ses ressources naturelles, est particulièrement exposée aux pertes et préjudices induits par les impacts du changement climatique. Ces impacts se manifestent par des dommages économiques, sociaux et environnementaux croissants qui affectent directement le développement durable du pays.

Au cours des deux dernières décennies, l'Algérie a connu une intensification des événements climatiques extrêmes : sécheresses récurrentes, inondations soudaines, canicules et feux de forêts. Les inondations d'Alger en 2001 ont entraîné plus de 700 décès et des pertes économiques évaluées à plus de 2.7 Md DZD. De manière plus générale, et selon une étude préparatoire à l'élaboration du PNC, réalisée pour le compte du ministère de l'Environnement, les coûts de l'inaction, c'est-à-dire les coûts des dommages environnementaux causés annuellement par les activités humaines, représenteraient en Algérie l'équivalent de 6,9 % du PIB en 2017, soit 11,7 Md USD. Les dommages causés par le changement climatique et les inefficiences du secteur énergétique atteignaient 2,9 % du PIB, soit 4,9 Md USD/an.

Les impacts sur les secteurs productifs sont également significatifs. L'agriculture subit une perte de rendement estimée entre 20 et 30 % selon les cultures en raison de la sécheresse et de la dégradation des terres, qui affecte plus de 12 millions d'hectares. L'érosion côtière, quant à elle, entraîne des coûts directs (notamment en termes de pertes de terres, de bâtiments ou d'activité touristique), évalués à 313 millions USD par an, soit 0,2 % du PIB. Ces pertes se traduisent aussi par des effets sociaux : perte de vies humaines, déplacements de populations rurales, vulnérabilité accrue des ménages à faibles revenus et fragilisation des moyens de subsistance.

Conscient de ces enjeux, l'État algérien a mis en place un cadre national de prévention et de gestion des risques majeurs, renforcé par des dispositifs financiers tels que le Fonds de calamités naturelles et de risques technologiques majeurs, ainsi que par des programmes de réduction des risques (barrage vert, lutte contre la désertification, stratégies sectorielles d'adaptation). Toutefois, l'ampleur des pertes et préjudices dépasse les capacités nationales de prévention et de compensation. Dans ce contexte, l'Algérie souligne l'importance d'un soutien international accru, conformément aux dispositions de l'Accord de Paris et des décisions récentes de la COP pour :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de suivi et d'évaluation des pertes et préjudices ;
- Développer des mécanismes financiers innovants, incluant assurance et compensation ;
- Accéder à des technologies et savoir-faire adaptés pour la réduction et la gestion des risques climatiques.

L'Algérie réaffirme ainsi sa détermination à agir pour la résilience nationale, tout en appelant à la solidarité internationale afin de mieux faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques.

7.4 Politiques, priorités et besoins en adaptation

Les politiques nationales, notamment le Plan National Climat, reconnaissent l'adaptation comme une priorité stratégique.

Les priorités d'adaptation de l'Algérie à l'horizon 2035 sont les suivantes :

1. Gestion durable et intégrée des ressources en eau ;
2. Renforcement de la résilience agricole et garantie de la sécurité alimentaire ;
3. Protection des écosystèmes et lutte contre la désertification ;
4. Santé publique et systèmes de protection sociale résilients ;
5. Prévention et gestion des risques climatiques, notamment incendies, inondations et sécheresses.

Des besoins existent en matière de renforcement des capacités techniques, d'accès aux données climatiques fiables, de technologies adaptées et de financement climatique. Ces besoins seront chiffrés et détaillés dans le cadre du PNA.

7.5 Actions et mesures d'adaptation

L'Algérie envisage un ensemble de **mesures prioritaires** (voir annexe 2) pour renforcer sa résilience face aux impacts du changement climatique. Ces mesures comprennent notamment :

- **Ressources en eau et gestion hydrique**
 - Rationalisation de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques
 - Développement de solutions complémentaires (dessalement, réutilisation des eaux usées) ;
 - Restauration et protection des bassins versants, lutte contre l'envasement des barrages, promotion de la gouvernance intégrée de l'eau.
 - Renforcement de la mobilisation des ressources en eau superficielle et préservation des ressources en eau
- **Agriculture et sécurité alimentaire**
 - Diffusion et adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes (agroécologie, diversification des cultures, irrigation économe) ;
 - Renforcement des capacités des agriculteurs face aux sécheresses et aux vagues de chaleur ;
 - Gestion durable des parcours et des sols pour limiter l'érosion et préserver la fertilité.
- **Forêts, écosystèmes et lutte contre la désertification**
 - Reboisement, régénération des parcours steppiques et restauration des terres dégradées ;
 - Mise en place de pare-feu, systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les incendies de forêts ;
 - Intégration de l'adaptation dans la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité.
- **Infrastructures, villes et territoires**
 - Intégration de critères de résilience climatique dans les infrastructures de transport, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

- Renforcement des dispositifs de protection contre les inondations, glissements de terrain et submersions côtières ;
- Promotion de solutions basées sur la nature dans la gestion urbaine (verdissage, îlots de fraîcheur, drainage durable).
- **Santé publique et protection sociale**
 - Renforcement des dispositifs de surveillance et de prévention des maladies hydriques et vectorielles ;
 - Développement de plans de prévention et de réponse face aux canicules, intégrant les populations vulnérables ;
 - Consolidation des dispositifs de régulation et de suivi de la qualité de l'air, en cohérence avec les programmes sanitaires.
- **Prévention et gestion des risques climatiques**
 - Développement et modernisation des systèmes d'alerte précoce multi-aléas (sécheresse, inondations, incendies, vagues de chaleur) ;
 - Renforcement des capacités institutionnelles et locales de gestion des risques climatiques ;
 - Intégration des mesures d'adaptation dans les stratégies de gestion des catastrophes climatiques.

8. Vers une trajectoire bas-carbone et résiliente

La CDN de l'Algérie présente sa vision en vue maîtriser la croissance de ses émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2035, en déployant des mesures d'atténuation et d'adaptation dans tous les secteurs de l'économie.

En matière d'atténuation, l'Algérie engage un effort national qui permettrait de réduire les émissions de 14 % en 2035 par rapport au scénario tendanciel (BaU), et ce sans condition d'aide extérieure. Les principaux axes relatifs aux politiques, mesures et actions concernent principalement :

- La production d'électricité, avec le lancement d'un programme solaire ambitieux de 3,2 GW à l'horizon 2030, marque une étape majeure dans la diversification du mix électrique. Ce programme, déjà en phase de mise en œuvre, permettra de réduire la dépendance au gaz naturel pour la génération électrique, et donc de limiter les émissions de CO₂ dans le secteur énergétique à moyen et long terme.
- Le transport, avec la promotion du GPL/c (Gaz de Pétrole Liquéfié carburant) comme alternative au gazoil et à l'essence. Cette politique et sa mise en œuvre permettent de réduire les émissions de CO₂ et de polluants locaux, tout en valorisant les ressources nationales en hydrocarbures légers. L'élargissement du parc roulant converti au GPL/c constitue un levier rapide et efficace de décarbonation du secteur. Parallèlement, des efforts d'efficacité énergétique concernent également le transport aérien, ferroviaire et maritime, à travers l'électrification partielle du rail, ainsi que l'optimisation des consommations dans la navigation et l'aviation civile. Toutefois, les gains potentiels dans ces sous-secteurs demeurent relativement limités en comparaison du transport routier, qui concentre l'essentiel des émissions et constitue donc la priorité majeure pour l'atténuation.
- La promotion de l'efficacité énergétique et des technologies propres notamment dans le bâtiment et les industries grandes consommatrices d'énergie (ciment, sidérurgie etc.).
- La réduction des émissions fugitives du secteur des hydrocarbures.

L'Algérie démontre ainsi sa capacité à réduire une part significative de ses émissions de GES par rapport au scénario tendanciel, en mobilisant uniquement ses **ressources internes**. Toutefois, ces efforts, bien que substantiels, restent en deçà du potentiel global de réduction. Un appui international accru en financement, technologies et renforcement des capacités, permettrait d'amplifier considérablement la contribution du pays à la lutte contre le changement climatique.

En matière **d'adaptation**, l'Algérie place également la résilience au cœur de sa stratégie climatique. Consciente de sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique – sécheresses récurrentes, stress hydrique, désertification, baisse de la productivité agricole et risques sur la santé et les infrastructures – le pays déploie des programmes visant à :

- Renforcer la gestion intégrée et durable des ressources en eau, notamment à travers, la mobilisation des ressources en eau superficielles, le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées épurées, la préservation des ressources en eau et l'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'eau par les usagers.
- Protéger et restaurer les écosystèmes fragiles, en particulier les zones arides et semi-arides, par des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres en utilisant des espèces rustique et adaptées à la sécheresse.
- Développer une agriculture résiliente au climat grâce à l'introduction de variétés adaptées, à l'optimisation de l'usage des intrants et à la diversification des productions.
- Renforcer la résilience des populations et des infrastructures face aux risques climatiques extrêmes, notamment par la mise en place de systèmes d'alerte précoce et l'intégration du climat dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, la CDN de l'Algérie illustre une approche équilibrée combinant atténuation et adaptation, traduisant une volonté d'agir simultanément pour réduire les émissions et protéger les populations, les écosystèmes et les secteurs économiques clés contre les impacts du changement climatique. Par cette contribution proactive, l'Algérie affirme son engagement en faveur d'un développement sobre en carbone, équitable et durable, tout en défendant la justice climatique en droite ligne avec le principe de responsabilités communes mais différenciées (CBDR).

Annexes

Annexe I : Informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national, visées au paragraphe 28 de la décision 1/CP.21

1- Informations quantifiables sur le point de référence, y compris, ce qu'il convient, une année de référence

a. Année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ.	Année de départ 2020
b. Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible	Deux indicateurs de référence sont retenus : a) les émissions de GES entre 2020-2035, b) les capacités installées et production d'énergies renouvelables entre 2020-2030 et 2020-2035.
c. Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, où les politiques et mesures en tant qu'éléments de contributions déterminées au niveau national lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes	NA
d. Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction.	Les émissions de GES dans le cas du scénario inconditionnel seront réduites en 2035 de 14% par rapport au BaU. Dans le cas du scénario conditionnel les réductions seront de 31% en 2035.
e. Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence	L'inventaire national soumis à la CCNUCC en décembre 2024 est la source utilisée pour les quantifications
f. Informations sur les circonstances dans lesquelles le pays partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence.	Les mises à jour seront basées sur l'inventaire national

2- Calendriers et/ou périodes de mise en œuvre

a. Calendrier et/ou période de mise en œuvre	2021-2035
b. Objectif annuel ou pluriannuel ?	Objectifs 2035

3- Portée et champ d'application

a. Description générale de l'objectif d'atténuation	L'Algérie vise à réduire ses émissions de GES dans le cas du scénario inconditionnel par rapport au BaU de 14% en 2035.
---	--

Dans le cas du scénario conditionnel, les émissions par rapport au BaU seront réduites de **31%** en 2035.

b. Secteurs, gaz, catégories et réservoirs couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du GIEC.

Les travaux de modélisation couvrent tous les secteurs, gaz, catégories et réservoirs conformément aux lignes directrices du GIEC.

Les **cinq secteurs couverts** sont énergie 1A (combustion) et 1B émissions fugitives ainsi que les quatre autres secteurs non-énergie (Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), Agriculture, Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) et Déchets).

Chaque secteur est désagrégé en sous-catégories et sources d'émissions, conformément aux lignes directrices 2006 et 2019 du GIEC.

Tous les gaz à effet de serre sont couverts selon les lignes directrices 2006 du GIEC, notamment l'utilisation du PRG à 100 ans.

c. Prise en compte des alinéas c) et d) du paragraphe 31 de la décision 1/CP.21

Les alinéas c) et d) du paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 sont pris en compte.

d. Retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation résultant des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique, y compris la description des projets, actions et initiatives ayant trait en particulier aux mesures d'adaptation et / ou aux plans de diversification économique

En Algérie, plusieurs mesures d'adaptation et de diversification économique génèrent des Co-bénéfices pour l'atténuation des émissions de GES. La **relance du Barrage Vert** et la restauration des écosystèmes accroissent les puits de carbone. La **gestion intégrée du littoral** et la protection des herbiers marins contribuent au stockage de "carbone bleu". Dans le domaine hydrique, le **dessalement, la réutilisation des eaux usées et l'irrigation efficiente** réduisent la consommation énergétique et les émissions indirectes. Les **transports urbains durables** (métro, tramway, électrification ferroviaire) apportent à la fois de la résilience et une baisse des émissions. Enfin, les **plans de diversification énergétique** — solaire à grande échelle et stratégie hydrogène — ouvrent de nouvelles filières économiques bas-carbone, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

4. Processus de planification

a- Informations sur les processus de planification que le pays partie a entrepris pour préparer sa CDN et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre du pays partie, y compris

i) Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre

1. Gouvernance Climatique

La gouvernance climatique en Algérie repose sur une coordination interinstitutionnelle impliquant le CNC et le MEQV, avec l'appui de plusieurs agences techniques et d'acteurs sectoriels ainsi que la société civile. L'approche est multisectorielle et intègre des

enjeux transversaux (atténuation, adaptation, résilience, développement durable).

Principales institutions en charge du climat :

a) Comité National Climat (CNC) est l'organe de coordination intersectorielle en matière de politique climatique. Il regroupe 21 ministères et le CNESE, et agit comme interface entre les secteurs, les ONG et les associations. Il veille à la cohérence des politiques climatiques avec les engagements internationaux

b) Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (MEQV) :

Pilote la politique nationale environnementale, notamment en matière de changement climatique, en collaboration avec d'autres secteurs. Il coordonne les actions d'atténuation et d'adaptation, via notamment la Direction des Changements Climatiques et de l'Empreinte Carbone (DCCEC).

c) Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC) :

Elle appuie l'intégration de la problématique climatique dans les plans de développement, en menant études, sensibilisation, renforcement de capacités et coordination sectorielle.

2. Institutions techniques et d'appui

a) Centre National de Développement des Ressources Biologiques (CNDRB) :

Contribue à la conservation et à la valorisation de la biodiversité, essentielle pour l'adaptation climatique.

b) Centre National des Technologies de Production plus Propre (CNTPP) :

Promeut les technologies propres dans l'industrie, l'agriculture et l'énergie pour réduire les impacts environnementaux.

c) Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) :

Assure la formation et la sensibilisation environnementale via ses maisons de l'environnement.

d) Agence Nationale des Déchets (AND) :
Chargée de la gestion intégrée des déchets et de la sensibilisation au tri, au traitement et à la valorisation.

e) Commissariat National du Littoral (CNL) :

Met en œuvre la stratégie de protection et de valorisation des zones côtières, sensibles aux impacts climatiques.

f) Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) :

Collecte, traite et diffuse les données environnementales ; gère les réseaux de mesure et de contrôle des pollutions.

g) L'Observatoire National de la Société Civile (ONSC) en Algérie est une institution consultative créée dans le cadre des récentes réformes constitutionnelles (notamment la Constitution de 2020), visant à renforcer la démocratie participative et à institutionnaliser le rôle de la société civile dans la gouvernance nationale et notamment les travaux sur le changement climatique

3. Autres acteurs institutionnels impliqués

- MAE (Ministère des Affaires Etrangères) :

Coordonne les engagements internationaux de l'Algérie sur le climat.

- Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et des Transports (MICLT) :

Appuie les collectivités locales dans l'intégration du climat au niveau territorial, et gère les risques majeurs climatiques (inondations, feux de forêt, etc.).

- Ministère de l'Agriculture (MADRP) :

Impliqué dans la lutte contre la désertification, la gestion durable des ressources naturelles et l'hydraulique agricole.

- Autres ministères sectoriels :

(Mines, Habitat, Transports, Industrie, Hydraulique, Finances, etc.) contribuent à l'atténuation et à l'adaptation selon leurs domaines.

4. Institutions spécialisées

Office National de la Météorologie (ONM), INRAA, INRF, IHFR, , INSID (Institut National des Sols, de l'Irrigation, et du Drainage), Agence Spatiale Algérienne : production de données climatiques, recherche, suivi.

Agence Nationale des Ressources Hydriques (ANRH)

CEREFÉ : chargé des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sous la tutelle du Premier ministre.

CNESE : rôle consultatif, évaluation des politiques publiques liées au développement durable et au climat.

Délégation Nationale aux Risques Majeurs (DNRM) : prévention et gestion des risques climatiques.

Protection Civile : intervention en cas de catastrophes climatiques.

APRUE : promotion de l'efficacité énergétique et coordination de projets d'atténuation via le Conseil Intersectoriel de la Maîtrise de l'Énergie (CIME).

CREG : chargé de veiller au fonctionnement concurrentiel et transparent du marché de l'électricité et du marché national du gaz, dans l'intérêt des consommateurs et de celui des opérateurs

ii) Questions contextuelles :

ii)-a. Circonstances nationales

Géographie : Avec une surface de 2.381.741 km², l'Algérie est le dixième plus vaste pays au monde, le premier du continent africain et du monde arabe, et le plus grand pays bordant la Méditerranée, que l'Algérie longe d'est en ouest. Elle partage des frontières terrestres au nord-est avec la Tunisie, à l'est avec la Libye, au sud avec le Niger et le Mali, au sud-ouest avec la Mauritanie et le Sahara occidental, et à l'ouest avec le Maroc.

Cet important espace abrite de grands ensembles géographiques (montagnes, hauts-plateaux, plaines fertiles) et surtout le désert qui, à lui seul, occupe près de 80% de la superficie totale.

Climat : L'Algérie présente cinq étages

bioclimatiques (saharien, aride, semi-aride, subhumide et humide), avec une forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations, concentrées en hiver et au printemps. Le nord connaît un climat méditerranéen, avec des précipitations allant jusqu'à 1.500 mm/an, alors que le Sahara reçoit moins de 100 mm/an. Le climat est marqué par une augmentation des phénomènes extrêmes, une modification du régime des pluies et un déplacement des saisons.

Entre 2014 et 2023, l'Algérie a connu sa décennie la plus chaude, avec un record de +1,25°C en 2022. Le nord est plus touché par le réchauffement que le sud, et les saisons estivale et automnale sont les plus impactées. Des événements extrêmes comme les vagues de

chaleur et des pluies exceptionnelles ont été observés.

Les projections climatiques montrent une augmentation continue des températures minimales et maximales, même dans un scénario modéré. Cette évolution entraînera des sécheresses plus intenses, une demande énergétique accrue, des risques pour la santé humaine, et une pression croissante sur les ressources en eau et l'agriculture.

Enfin, la diversité géographique et climatique du pays complique la gestion du changement climatique, rendant nécessaires des stratégies d'adaptation et d'atténuation différenciées et ciblées.

Economie : L'économie algérienne repose principalement sur le secteur des hydrocarbures, qui reste le moteur dominant des exportations et des recettes budgétaires.

Toutefois, l'Algérie mène depuis quelques années une politique active de diversification économique, dont les résultats commencent à être visibles, notamment dans le domaine des exportations hors hydrocarbures.

En 2022, les exportations non-hydrocarbures ont connu une hausse remarquable, atteignant environ 6 Mds USD, soit une progression de 30,6 % par rapport à 2020 et de 187 % par rapport à 2019. C'est la plus forte performance jamais enregistrée dans ce domaine. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre des réformes structurelles engagées par les pouvoirs publics (nouvelle loi sur l'investissement, allègements fiscaux, suppression partielle de la règle 49/51). En 2023, toutefois, une baisse a été enregistrée, avec des exportations hors hydrocarbures évaluées à environ 5,06 Mds USD, en recul de 15,4 % par rapport à 2022. Ce repli est principalement dû à la baisse des prix internationaux de certains produits comme les engrais, malgré une hausse des volumes exportés. Néanmoins, bien qu'ayant connu certaines fluctuations en raison de la baisse des prix internationaux de certains produits sur les marchés internationaux, les exportations en comparaison avec 2019, restent multipliées par trois, confirmant une tendance structurelle à la diversification.

Sur le plan macroéconomique, la reprise post-Covid s'est traduite par une croissance du PIB réel de 3,6 % en 2022, soutenue par la demande intérieure, une saison agricole favorable, et la vigueur des exportations non pétrolières. Le PIB hors hydrocarbures a crû de 4,3 %, son meilleur taux depuis 2015, porté notamment par

l'industrie manufacturière (+12,8 %), la construction et les services.

La balance commerciale, déficitaire en 2020, est redevenue excédentaire en 2021 et 2022 (jusqu'à 26,8 Mds USD d'excédent en 2022). Cette amélioration a permis une hausse des réserves de change, passées de 45,3 Mds USD fin 2021 à 60,99 Mds USD fin 2022.

Les finances publiques ont également bénéficié de cette conjoncture favorable. Le déficit budgétaire a été réduit de 51 % entre 2021 et 2022, grâce à une forte progression des recettes tirées des hydrocarbures (+111 %).

L'État a entrepris des réformes de gestion budgétaire, à travers la mise en œuvre en 2023 de la loi organique 18-15, introduisant une budgétisation axée sur les résultats.

Développement durable :

L'Algérie a intégré les principes du développement durable dans ses cadres de planification nationale depuis les années 2000. L'engagement du pays s'est renforcé avec l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, et se traduit notamment dans les politiques sectorielles, la protection de l'environnement, la transition énergétique, et les efforts en matière de justice sociale.

Cadre institutionnel et stratégique :

Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD 2035), adoptée en 2017, repose sur 7 axes prioritaires dont la transition énergétique, la gestion durable des ressources naturelles, et la gouvernance environnementale.

Intégration progressive des ODD dans la planification nationale via le Plan National Climat, la Stratégie énergétique à l'horizon 2030, et les Contributions déterminées au niveau national (CDNs).

Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) favorisant une gestion budgétaire orientée vers les résultats, en cohérence avec les objectifs de durabilité.

Lutte contre la pauvreté :

L'indice de développement humain (IDH) est **élevé (0,745 en 2022)**, selon le PNUD. Selon la Banque mondiale, l'Algérie affiche un **taux de pauvreté monétaire faible**, estimé à **moins de 6 %** de la population (seuil national).

L'État algérien maintient une politique de **transferts sociaux** incluant :

- subventions généralisées (énergie, alimentation),
- pensions et aides aux familles,
- accès gratuit aux soins et à l'éducation.

En 2023, lancement d'une **réforme des subventions** pour les cibler davantage sur les ménages vulnérables, avec un mécanisme de **compensation directe** envisagé. **Les Initiatives et réformes ciblées incluent notamment :**

- Mise en place d'un **registre national unifié** pour identifier les ménages vulnérables.
- Développement de programmes de **logement social**, notamment en zones défavorisées.
- Soutien à l'**entrepreneuriat des jeunes et des femmes** via des dispositifs comme l'ANADE (ex-ANSEJ), la CNAC, et les microcrédits.
- Renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour améliorer l'**employabilité des jeunes**.

ii (b). Meilleures pratiques et expérience tirées de l'élaboration de la CDN

ii (c). Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris

b- Informations particulières applicables aux Parties, y compris les organisations d'intégration économique régionale et leurs États membres, qui sont parvenus à un accord pour agir conjointement en vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les Parties qui ont accepté d'agir conjointement et les termes de l'accord, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris

N/A

c- La façon dont l'élaboration de la CDN a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

L'élaboration de la CDN de l'Algérie a été éclairée par les résultats du Bilan mondial (Global Stocktake) de 2023, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris. Les enseignements du GST ont orienté la formulation de mesures plus intégrées dans les secteurs clés notamment énergie, transport, et la mise en avant d'initiatives de diversification économique bas-carbone. Ils ont orienté l'action sur le volet adaptation en identifiant les besoins et les lacunes ainsi que les priorités nationales en la matière. Ils ont également souligné l'importance du soutien international en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre effective des mesures conditionnelles, tout en notant que les

nouveaux défis posés par certaines mesures « climatiques » unilatérales sur les capacités nationales pour assurer un développement durable et atteindre les objectifs climatiques.

d- Chaque Partie ayant une CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique aboutissant à des Co-avantages d'atténuation conformes au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris à soumettre des informations sur

i) Façon dont les conséquences économiques et sociales des mesures de réponse ont été prises en compte dans le développement de la CDN.

N/A

ii) Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux Co-bénéfices d'atténuation également aux retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des Co-bénéfices d'atténuation

Ressources en eau et gestion hydrique

- Rationalisation de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques
- Développement de solutions complémentaires (dessalement, réutilisation des eaux usées) ;
- Restauration et protection des bassins versants, lutte contre l'envasement des barrages, promotion de la gouvernance intégrée de l'eau.
- Renforcement de la mobilisation des ressources en eau superficielle et préservation des ressources en eau

Agriculture et sécurité alimentaire

- Diffusion et adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes (agroécologie, diversification des cultures, irrigation économe) ;
- Renforcement des capacités des agriculteurs face aux sécheresses et aux vagues de chaleur ;
- Gestion durable des parcours et des sols pour limiter l'érosion et préserver la fertilité.

Forêts, écosystèmes et lutte contre la désertification

- Reboisement, régénération des parcours steppiques et restauration des Terres dégradées ;
- Mise en place de pare-feu, systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les incendies de forêts ;
- Intégration de l'adaptation dans la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité.

Infrastructures, villes et territoires

- Intégration de critères de résilience climatique dans les infrastructures de

transport, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

- Renforcement des dispositifs de protection contre les inondations, glissements de terrain et submersions côtières ;
- Promotion de solutions basées sur la nature dans la gestion urbaine (verdissement, îlots de fraîcheur, drainage durable).

Santé publique et protection sociale

- Renforcement des dispositifs de surveillance et de prévention des maladies hydriques et vectorielles ;
- Développement de plans de prévention et de réponse face aux canicules, intégrant les populations vulnérables ;
- Consolidation des dispositifs de régulation et de suivi de la qualité de l'air, en cohérence avec les programmes sanitaires.

Prévention et gestion des risques climatiques

- Développement et modernisation des systèmes d'alerte précoce multi-aléas (sécheresse, inondations, incendies, vagues de chaleur) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et locales de gestion des risques climatiques ;
- Intégration des mesures d'adaptation dans les stratégies de gestion des catastrophes climatiques .

5- Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles concernant l'estimation et la comptabilisation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions

a) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/ CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA.

L'approche méthodologique est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les hypothèses utilisées pour déterminer les émissions et absorptions ont pour source l'inventaire national. Les hypothèses sont désagrégées par secteur, catégories et sous-catégories selon la typologie du GIEC. Toutes les hypothèses et approches ont été partagées avec les parties prenantes lors d'ateliers de restitution.

b) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies dans la contribution déterminée au niveau national.

La CDN de l'Algérie repose sur un scénario de référence tendanciel (BaU) construit selon les lignes directrices du GIEC (2006), avec utilisation de facteurs d'émission nationaux ou par défaut. Les réductions sont calculées par comparaison au BaU, en distinguant les

mesures **inconditionnelles** (ressources nationales) et **conditionnelles** (soutien international). Les évaluations couvrent les principaux secteurs (énergie, transport, forêts/terres, agriculture, déchets) et s'appuient sur des hypothèses prudentes et des systèmes MRV en renforcement. Toutes les hypothèses sont consignées dans un cahier des hypothèses.

c) Informations sur la manière dont le pays tient compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

L'Algérie comptabilise les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre conformément aux **lignes directrices du GIEC (2006)** et aux **méthodes reconnues au titre de la Convention**. Les inventaires nationaux utilisent des données statistiques officielles et, lorsque disponibles, des **facteurs d'émission spécifiques au contexte national**, sinon les valeurs par défaut du GIEC. Les absorptions par les forêts, terres et écosystèmes sont intégrées en appliquant les méthodologies établies pour l'UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation et foresterie). Le pays veille à la **transparence, la cohérence et la comparabilité** avec les inventaires soumis à la CCNUCC, et renforce progressivement ses capacités de **suivi, rapportage et vérification (MRV)** pour améliorer la précision des estimations.

d) Méthodologies et paramètres de mesure du GIEC pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre

L'Algérie applique les **méthodologies du GIEC (Lignes directrices 2006 et affinement 2019)** pour estimer les émissions et absorptions de GES. Le pays utilise les **équations et facteurs d'émission recommandés par le GIEC**, en privilégiant des **données nationales** lorsque disponibles (activité énergétique, surfaces agricoles et forestières, gestion des déchets), et recourt aux **facteurs par défaut** du GIEC en cas d'absence de données nationales. Les secteurs couverts incluent : énergie, procédés industriels, agriculture, déchets et UTCATF, conformément aux catégories du GIEC.

e- Hypothèses, méthodologies et approches propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, conformes aux lignes directrices du GIEC, selon qu'il convient, y compris, le cas échéant

i. Approche pour traiter les émissions et les absorptions induites par les perturbations naturelles sur les terres gérées.

N/A

ii. Démarche suivie pour comptabiliser les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés

N/A

iii. Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts.

NA

f- Autres hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment

i) Façon dont les indicateurs de référence, le(s) niveau(x) de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, sont construits, y compris, par exemple, les principaux paramètres, hypothèses, définitions, méthodes, sources de données et modèles utilisés ;	L' indicateur de référence pour la CDN de l'Algérie est le niveau des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) en 2035 conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC et en cohérence avec la décision 4/CMA.1 . Les définitions, sources de données utilisées pour estimer les émissions nettes sont ceux décrits dans l'inventaire national et selon la typologie du GIEC. L' Algérie a utilisé le modèle LEAP (Low Emissions Analysis Platform) pour élaborer les projections d'émissions et évaluer les scénarios d'atténuation. Ce modèle figure parmi ceux recommandés par la CCNUCC.
ii) Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que des gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les démarches méthodologiques utilisées en rapport avec ces éléments, selon que de besoin ;	NA
iii) Pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au niveau national qui ne sont pas visés par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont ces facteurs sont estimés ;	NA
iv) D'autres informations techniques, selon que de besoin ;	NA
g) L'intention d'utiliser la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant.	Pour financer sa contribution conditionnée par l'obtention d'appuis financiers internationaux, l'Algérie prévoit d'utiliser pleinement et volontairement les mécanismes coopératifs prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris,

6-La manière dont l'Algérie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale

a) Comment l'Algérie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale.	L'Algérie considère que sa CDN est juste et ambitieuse , tenant compte de sa situation nationale, de ses capacités économiques, de ses priorités de développement durable et de ses besoins d'adaptation face aux impacts climatiques. Elle prend également en compte la responsabilité historique faible du pays dans les émissions mondiales de GES. La CDN combine des mesures inconditionnelles , financées sur fonds nationaux, et des mesures conditionnelles , dépendant du soutien international, pour renforcer l'atténuation et la résilience, tout en contribuant aux objectifs collectifs de limitation du réchauffement à 1,5–2 °C de manière équitable.
b) Considérations sur l'équité	L'Algérie intègre le principe d' équité dans sa CDN en tenant compte de ses capacités

financières et techniques limitées, de son niveau de développement, de ses besoins de résilience face au changement climatique et de sa **responsabilité historique faible** dans les émissions mondiales de GES comparée à celles des pays industrialisés.

Elle prend également en considération l'impact de certaines mesures commerciales unilatérales liées au climat introduites par certains pays, qui constituent un frein à la politique de diversification économique poursuivie par l'Algérie et entravent l'atteinte des objectifs climatiques plus ambitieux compte tenu du fardeau financier supplémentaire sur l'économie.

La contribution nationale vise également à soutenir le **développement social**, en conciliant la réduction des émissions avec la création d'emplois, l'accès à l'énergie, la sécurité hydrique et l'amélioration des conditions de vie.

c) Manière dont l'Algérie a pris en compte le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

L'Algérie a pris en compte le **paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris**, qui reconnaît que les contributions nationales doivent être **différenciées selon les capacités et responsabilités historiques**. Sa CDN reflète cette approche en combinant des mesures **inconditionnelles**, financées sur ressources nationales, et des mesures **conditionnelles**, dépendant du soutien international. Cette différenciation permet à l'Algérie de contribuer à l'atténuation globale tout en tenant compte de ses **capacités économiques, de ses besoins de développement durable et de sa responsabilité historique faible** dans les émissions mondiales de GES.

d) Manière dont l'Algérie a pris en compte le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

L'Algérie a pris en compte le **paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris**, qui encourage la révision régulière des contributions nationales. La CDN présente un **niveau d'ambition supérieur** par rapport à la CPDN, en renforçant les mesures d'atténuation et d'adaptation, en tenant compte des évolutions technologiques, économiques et climatiques.

e) Manière dont l'Algérie a pris en compte le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

L'Algérie a pris en compte le **paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris**, qui encourage l'élaboration de plans de long terme pour atteindre la neutralité carbone. Sa CDN couvre la période jusqu'en **2035**, tout en préparant des stratégies à horizon **2050**, intégrant la transition énergétique, la diversification économique bas-carbone et le renforcement de la résilience aux impacts climatiques. Cette approche permet de planifier de manière cohérente les mesures d'atténuation et d'adaptation à moyen et à long

terme, tout en tenant compte des priorités et capacités nationales.

7. Façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2

a) Façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2

La CDN de l'Algérie concourt à la réalisation de l'**objectif de la Convention** (article 2) en visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5–2 °C, renforcer la résilience et favoriser un développement durable. Le **scénario inconditionnel** contribue déjà de manière significative à l'atténuation, tandis que dans le **scénario conditionnel (31% de réduction par rapport au BaU en 2035)**, l'ambition est **fortement renforcée** grâce au soutien international, permettant d'intensifier les mesures d'atténuation et d'adaptation.

b) Façon dont la CDN concourt à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 et au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

La CDN de l'Algérie contribue à l'**alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2** et au **paragraphe 1 de l'article 4** de l'Accord de Paris, en visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C et à progresser vers 1,5 °C. Un **effort substantiel est déjà apporté pour les émissions de méthane**, qui sont projetées en baisse en **valeurs absolues**. La contribution combine des mesures **inconditionnelles**, qui apportent une réduction significative, et des mesures **conditionnelles**, dépendant du soutien international, qui renforcent encore l'ambition dans tous les secteurs clés tout en soutenant le développement durable et la résilience climatique.

Annexe 2 : Récapitulatif des actions prioritaires d'adaptation à l'horizon 2035

Tableau 2 : Actions prioritaires du secteur des Forêts, écosystème et lutte contre la désertification

Secteur	Objectifs	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre
Forêt	1. Conserver, exploiter et durablement écosystèmes forestiers	1.1 Réhabilitation et développement durable de la Subéraie Algérienne	2030
		1.2 Projet de restauration et gestion forestière durable de l'écosystème de la pinède Algérienne.	2030
	2. Réhabiliter et restaurer les fonctions des écosystèmes de zones humides	2.1 Projet de restauration des zones humides numidien cas des Lac Tonga, Lac Reghaia, Complexe des zones humides Oranie_Dahra	2030
		2.2 Etude de classement de la zone humide de Djorf Torba (wilaya de Béchar) en aire protégée	2030
		2.3 Elaboration d'un projet de décret exécutif portant de création d'un réseau de surveillance de santé de forêts	2030
	3. Intégration du contexte du changement climatique en tant que paramètre important dans la gestion du patrimoine forestier et alfatier	3.1 Elaboration du décret exécutif N°25-200 du 13 juillet 2025 relatif à l'inventaire des richesses forestière national, à leurs gestion durable et u développement forestier	/

Tableau 3: Actions prioritaires du secteur des Ressources en eau et gestion hydrique

Secteur	Objectifs	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre
Hydraulique	1. Mobilisation des eaux superficielles pour atteindre une capacité de stockage de 9.2 milliards de m3.	1.1 Poursuivre la réalisation de nouveaux barrages et retenues collinaires (06 barrages en cours de réalisation).	2030
		1.2 Dévasement des barrages (Phase 2 : opération actuelle de déversement de 8 barrages pour la récupération de 32 M de m3).	2030
	2. Dessalement de l'eau de mer : 2 milliards m ³ /an (60% AEP sécurisée)	2.1 5 SDEM d'une capacité de 548 millions de m ³ /an mise en service en 2025. Un nouveau programme de 7 SDEM d'une capacité de 679 Mm ³ /an à l'horizon 2030.	2030
	3. Réutilisation des eaux usées épurées	3.1 Réutilisation de 700 Mm ³ /an pour 150 000 ha irrigués (atteindre 60% des eaux usées épurées réutilisées à horizon 2030).	2030
	4. Préservation des ressources en eau	4.1 70 Systèmes épuratoires sont en cours de réalisation avec une capacité de 1 ,15 millions de m ³ /j.	2030
		4.2 Réhabilitation des réseaux et équipements pour l'amélioration des rendements techniques et commerciaux pour atteindre un taux de rendement global d'environ 65 % à l'horizon 2030 soit une réduction du taux de pertes de 2,5% par année.	2030
		4.3 Réalisation de campagnes de sensibilisation et de rationalisation de la consommation d'eau pour tous les usagers de l'eau.	2030
	5. Lutte contre les inondations	5.1 Elaboration de 50 plans de prévention contre les inondations (Mise en place de 16 plans de prévention contre les inondations et 14 en cours).	2030
	6. Surveillance hydrologique renforcée	6.1 Modernisation du réseau d'observation hydro climatologique de l'ANRH. Projet : Aménagement et développement du réseau hydro-climatologique national avec introduction de systèmes de télémesure.	2030

Tableau 4: Actions prioritaires du secteur des Infrastructures et travaux publics

Secteur	Objectif	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre	Financement : Estimation / Source
Infrastructures et travaux publics	1.Intégration des risques climatiques dans les infrastructures de Base	1.1. Planification d'infrastructures résilientes au climat (routes, ponts, tunnels)		
		1.2. Prise en compte des impacts des changements climatiques dans les cahiers des charges techniques et les normes de construction		
		1.3. Réalisation d'études de vulnérabilité des infrastructures de base face aux inondations, glissements de terrain, canicules et tempêtes		
	2.Infrastructures portuaires	2.1. Renforcement des digues et ouvrages de protection contre la montée du niveau de la mer et l'érosion côtière		
	3.Infrastructures aéroportuaires	3.1. Aménagement des pistes et aires de stationnement avec des revêtements résistants aux fortes chaleurs.		
		3.2. Mise en place de systèmes de drainage performants pour prévenir les inondations		
	4.Infrastructures routières et autoroutières	4.1. Plantation des aménagements de protection contre l'érosion et l'ensablement.		
		4.2. Utilisation de matériaux innovants et durables adaptés aux conditions climatiques extrêmes (chaleurs, pluies intenses).		

Tableau 5: Actions prioritaires du secteur des Transports

Secteur	Objectifs	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre
Transports	1. Renforcer les capacités nationales en matière d'adaptation normes internationales de l'OMI.	1.1 Coopération internationale OMI	Adhérente à l'OMI depuis 1963, l'Algérie y occupe le statut de membre à part entière
	2. Optimisation des opérations aériennes	2.1 adapter les trajectoires, la consommation de carburant et les procédures opérationnelles afin de limiter les impacts des aléas climatiques sur l'aviation civile.	Continuellement (mise en œuvre depuis 2019)
	3. Amélioration des systèmes de prévision météorologique dans les aéroports	3.1 Moderniser les systèmes de prévision et de détection afin de renforcer la sécurité aérienne et d'assurer une meilleure gestion des aléas climatiques.	
	4. Renforcer les contrôles techniques des véhicules et navires pour améliorer la sécurité des transports et réduire la vulnérabilité aux conditions climatiques extrêmes.	4.1 Contrôle technique rigoureux	Continuellement (année de début de mise en œuvre 2003)
	5. Lutte contre les feux de forêts	5.1 Mobiliser les moyens aériens pour la prévention et la lutte active contre les incendies de forêts	
	6. garantir la continuité des activités portuaires et aéroportuaires face aux risques d'inondation, de submersion marine, de chaleur extrême et d'ensablement	6.1 Renforcement des infrastructures aéroportuaires et portuaires	
	7. Assurer la diffusion rapide d'alertes météorologiques fiables pour anticiper et sécuriser l'exploitation des infrastructures et services de transport.	7.1 Mise en place de la Carte de vigilance par l'ONM	Continuellement (Opérationnelle depuis le 23 mars 2017)

Tableau 6: Actions prioritaires du secteur de la Santé

Secteur	Objectif	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre
Santé	1. Réduire les effets sanitaires du changement climatique	1.1 Mettre en place un système d'information des pathologies climato-sensibles (Benchmark)	2030
		1.2 Étude sur les maladies climato sensibles (2020)	2030
		1.3 Identification des impacts (canicules, vagues de chaleur, maladies vectorielles, maladies à transmission hydrique, etc.) sur le système de santé	2030
	2. Renforcer la veille sanitaire	2.1 Inclure la surveillance microbiologique dans le système de surveillance des milieux aquatiques	2030
	3. Renforcer la veille sanitaire	3.1 Réseaux d'alerte pour vagues de chaleur et maladies hydriques	2030
		3.2 Appui aux laboratoires de surveillance (1-insectarium IPA démarré en 2018 cartographie des vecteurs, enquêtes épidémiologiques, résistance aux insecticides)	2030
	4. Adapter les services hospitaliers	4.1 Préserver les structures et établissements de santé, notamment les urgences par des installations de systèmes énergétiques propres et adaptés	2035
		4.2 Réorganisation des soins pour les périodes extrêmes	2030
	5. Informer et sensibiliser	5.1 Campagnes de communication sur les risques sanitaires liés au climat	Continuellement

Tableau 7: Actions prioritaires du secteur de la Prévention et gestion des risques climatiques

Secteur	Objectif	Mesures / Actions / Projets	Horizon de mise en œuvre
MICLAT	1. Anticiper les risques climatiques, et alerter les décideurs et la population préalablement.	1.1 Création du Centre National d'alerte précoce multirisques.	Jusqu'à 2035
		1.2 Mettre en place un système d'alerte précoce multirisques.	
		1.3 Déploiement de systèmes locaux dans les wilayas.	
	2. Renforcer la planification urbaine résiliente en matière des risques climatiques.	2.1 Mise à jour des plans et outils de planification urbaine pour intégrer les risques climatiques.	
		2.2 Élaboration des Guides méthodologiques au profit des collectivités.	
	3. Renforcer la résilience des sites sensibles face aux défis climatiques.	3.1 Cartographie des sites sensibles.	
		3.2 Évaluation de la vulnérabilité des sites sensibles face aux risques climatiques.	
		3.3 Renforcement de la résilience des infrastructures critiques.	
	4. Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les mesures d'adaptation	4.1 Formation en matière de gestion de des risques de catastrophe au profit des acteurs locaux.	
		4.2 Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des acteurs locaux,	